

Distribution des badges

Comment obtenir votre badge ? Rien de plus simple !

Vous devez résider sur le territoire de la Codecom du Sammiellois et vous rendre à partir du 07 février 2022 :

- À la **Communauté de Communes** si vous résidez sur la commune de **Saint Mihiel**
- À la **mairie** si vous résidez dans une commune **autre que Saint Mihiel** (⚠ aux horaires de permanences)

Pour les **particuliers**, vous devez vous munir d'un **justificatif de domicile et d'une pièce d'identité**.

Pour les **professionnels**, il vous sera demandé un **extrait KBis** (précisant l'adresse et le numéro SIRET).

Votre adresse sera alors affiliée au badge qui vous sera donné et vous aurez accès à la déchetterie.

Les badges seront strictement personnels.

Attention : Les badges pourront être retirés dans votre commune uniquement lors de la première distribution qui prendra fin le 1er avril 2022. Une fois cette date passée, les badges seront à retirer à la Codecom du Sammiellois.

Conditions d'accès à compter du 18 avril 2022.

L'utilisation du badge sera effective **uniquement à partir de cette date**.

Les particuliers, commerçants et métiers de bouche résidants sur le territoire de la Codecom auront un nombre de passages annuel **fixé à 26 maximum** avec la possibilité de venir **jusqu'à 5 fois dans la semaine et jusqu'à 2 fois par jour** (au-delà, la barrière ne s'ouvrira pas).

Le volume d'apport à chaque voyage **reste limité à 1m³**.

Les artisans, établissements publics et para-publics présents sur le territoire de la Codecom auront un nombre de passages à l'année **fixé à 26** avec **1 passage par semaine**.

La limite d'apport à chaque voyage **monte à 3m³**.

Coûts relatifs à ces changements

Le badge : Le 1^{er} est gratuit.

En revanche, tout usager **perdant/cassant son badge** ou **quittant le territoire de la Communauté de Communes du Sammiellois sans rendre son badge** (en bureau de la Codecom), **devra s'acquitter d'un montant de 25€**.

Le passage : Pour les artisans et les entreprises le passage en déchetterie sera facturé à hauteur de 30€.

Cette facturation sera émise trimestriellement.

Rappel Horaires d'ouverture de la déchetterie :

	Hiver (du 01/10 au 31/03)	Été (du 01/04 au 30/09)
Lundi	9h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 19h
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	9h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 19h
Jeudi	fermé	fermé
Vendredi	9h - 12h et 14h - 18h	14h - 19h
Samedi	9h - 12h et 14h - 18h	9h - 12h et 14h - 19h
Dimanche	9h - 12h	9h - 12h

Les gros cartons d'emballage ne sont pas ramassés lors des collectes des sacs de tri. Ils sont à déposer par vos propres moyens à la déchetterie.

Informations :

Erna KAMPMAN Vice-présidente
chargée de la gestion des déchets

Anaël BERTRAND

Service environnement de la Codecom
03 29 89 06 07